



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Situation des centres équestres et de la filière équestre française.

Question écrite n° 45340

Texte de la question

M. Fabrice Brun attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur la situation des centres équestres et des professionnels du cheval. Depuis le premier janvier 2014, la France, pour se mettre en conformité avec l'Union européenne, a procédé à une hausse de la TVA de 7 à 20 %, sur l'ensemble du secteur, mettant en grande difficulté une majorité de ces petites structures agricoles qui, dans le même temps, ont dû faire face à de nombreuses normes nouvelles encadrant leur activité. Il se trouve que depuis le 18 janvier 2018, la Commission européenne a formulé une proposition de modification de la directive du Conseil de l'Union européenne relative aux taux de TVA en permettant aux États membres de décider des secteurs qui peuvent bénéficier d'un taux réduit de TVA. C'est pourquoi Il lui demande les mesures que ses services comptent engager pour que l'ensemble de la filière équestre française puisse bénéficier d'un retour à un taux de TVA réduit.

Données clés

Auteur : [M. Fabrice Brun](#)

Circonscription : Ardèche (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45340

Rubrique : Taxe sur la valeur ajoutée

Ministère interrogé : [Agriculture et alimentation](#)

Ministère attributaire : [Agriculture et souveraineté alimentaire](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 avril 2022](#), page 2473

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)